

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE LEWARDE (59)



636 rue Famille DERVAUX
59 287 Lewarde
(Nord)

03 27 87 36 16

identité

Sur le territoire Ile-de-France / Hauts-de-France, SUEZ exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Lewarde.

Nature des déchets : ordures ménagères résiduelles, déchets d'activité économique.

le site

Les Installations de Stockage de Déchets permettent le traitement en toute sécurité des déchets ménagers et des déchets des entreprises qui ont fait l'objet d'un tri à la source.

Acteur engagé dans l'économie circulaire et dans la révolution de la ressource, SUEZ développe également sur ses sites des solutions industrielles innovantes pour valoriser le biogaz en énergie : traitement électrique, cogénération ou le traitement sur site des lixiviats.

pour l'ISDND de Lewarde

Exploitant : SUEZ (SUEZ RV NORD EST)

Tonnage autorisé : 160 000 tonnes/an

Terme de l'arrêté préfectoral : 9 octobre 2008

Durée d'exploitation : 25 ans à compter de la mise en service (mars 2010)

Provenance des déchets : Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne

Valorisation : 1 installation de valorisation électrique du biogaz

6 COLLABORATEURS

CERTIFICATION ISO 14001

UN SITE DE 43 HECTARES

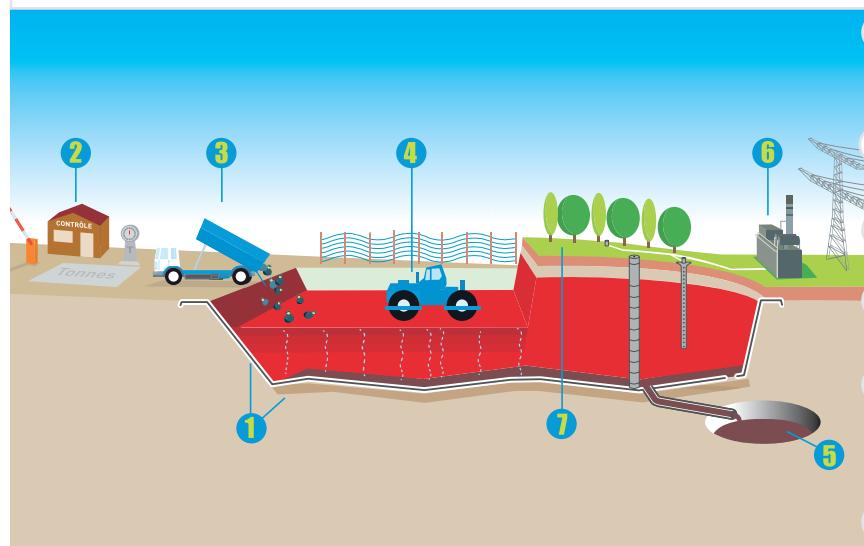
DONT 7.5 HECTARES
GÉRÉS EN BIODIVERSITÉ

4 000 HABITANTS
ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ GRÂCE
À LA VALORISATION DU BIOGAZ

prêts pour la révolution de la ressource



le fonctionnement de l'installation



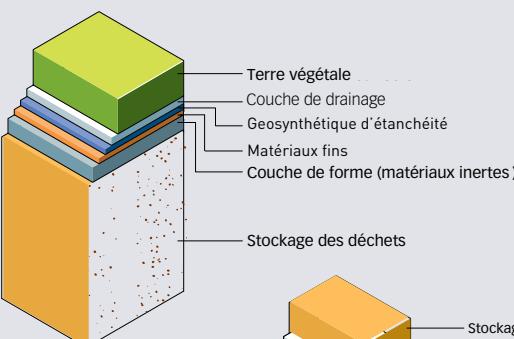
- 1 Le centre de stockage respecte des conditions d'aménagement très strictes garantissant une totale étanchéité en fond et sur les flancs de l'alvéole.
- 2 A chaque entrée et sortie, les camions sont contrôlés et pesés.
- 3 Les camions déchargent les déchets dans l'alvéole.
- 4 Un engin répartit et compacte les déchets dans l'alvéole.
- 5 Les lixiviats (eaux traversant le massif de déchets) récupérés au fond de l'alvéole sont pompés et stockés en bassin étanche pour être traités dans une station appropriée.
- 6 Le gaz produit par la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré. À Lewarde, il est valorisé sous forme d'électricité.
- 7 Quand l'alvéole est pleine, elle est recouverte d'un aménagement étanche puis de matériaux favorisant la reprise de la végétation et l'intégration paysagère.

l'aménagement des alvéoles

• L'étanchéité du fond et des parois de ces alvéoles est obtenue par des matériaux naturels, selon des normes d'imperméabilité très strictes. Elle est renforcée par une géomembrane et un géotextile de protection. Plusieurs couches de déchets sont étendues les unes sur les autres jusqu'à atteindre la capacité de stockage maximale du casier.

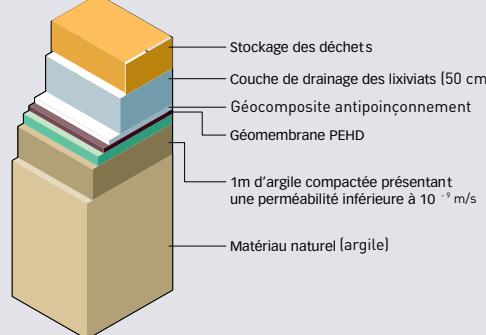
• Chaque alvéole est équipée d'un réseau de drains permettant de collecter les eaux (lixiviats) ayant percolé dans le massif de déchets pour les traiter en station appropriée. Le gaz issu de la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré pour être valorisé sous forme d'énergie.

• Une fois les casiers remplis, ils sont recouverts de matériaux fins, d'un géosynthétique d'étanchéité, puis d'une couche de drainage pour ensuite être revégétalisés afin de permettre une intégration paysagère du site dans son environnement.



couverture

fond



la protection de la biodiversité

SUEZ s'est engagée dans un programme volontariste de protection de la biodiversité.

À Lewarde, SUEZ contribue à l'action régionale de préservation des zones humides, des habitats rares à l'échelle régionale, perturbés par l'urbanisation, l'industrialisation et la culture des terres.

prêts pour la révolution de la ressource

suez